

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 11 avril 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, AUX PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET AUX DIRECTEURS DES SERVICES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET AUX DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

Nous désirons par la présente vous faire part des nouvelles mesures qui devront être mises en œuvre dans les milieux de vie qui accueillent des aînés ou des personnes vulnérables à la COVID-19. Celles-ci s'appliquent aux différents milieux de vie des clientèles ciblées, soit les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les résidences privées pour aînés (RPA), les ressources intermédiaires et les ressources de type familial (RI-RTF) dès maintenant :

- Cesser les nouvelles admissions en CHSLD, jusqu'à nouvel ordre, pour les usagers en niveau de soins alternatifs, ou en réadaptation, en centre hospitalier;
- Cesser, jusqu'à nouvel ordre, l'admission de nouvel usager suspecté ou confirmé à la COVID-19 dans un CHSLD, une RPA ou une RI-RTF qui n'a pas déjà des cas de COVID-19;
- Isolement préventif de 14 jours requis pour toutes personnes de retour d'une hospitalisation ou nouvellement admises ou accueillies dans un CHSLD, RPA ou RI-RTF;

... 2

- Réaliser la vigie de l'état de santé des employés avant chaque quart de travail (par exemple, par l'instauration d'une grille de surveillance des symptômes) dans les différents milieux;
- Augmenter les formations ainsi que le soutien offert par le personnel de prévention et contrôle des infections (PCI) auprès des différents milieux de vie;
- Prendre les moyens nécessaires afin de s'assurer que les mesures PCI sont respectées en tout temps par toutes les personnes présentes dans le milieu de vie;
- Assurer la protection du personnel selon les indications de l'Institut national de santé publique du Québec;
- Identifier une infirmière de référence pour les RPA et les RI-RTF;
- Réduire au maximum le nombre de membres du personnel différents en contact avec un même résident;
- Rééquilibrer le personnel ayant des disponibilités vers les milieux d'hébergement afin de prévenir des ruptures de services et rehausser les équipes dans les milieux d'hébergement;
- Augmenter la couverture médicale dans les différents milieux de vie, selon les besoins des usagers;
- Rendre accessible le Programme de formation sommaire visant à soutenir le personnel en affectation temporaire dans un milieu de vie pour aînés, élaboré avec la collaboration du professeur Philippe Voyer de l'Université Laval.

Par ailleurs, dans le contexte où le directeur national de santé publique a déclaré, le 4 avril 2020, que le Québec connaît une transmission communautaire soutenue de la COVID-19, il est important d'accentuer les mesures telles que présentées précédemment

Les analyses de laboratoire font partie des outils disponibles pour nous aider à protéger les résidents de ces milieux. Nous venons, par la présente, baliser l'utilisation de ces analyses. Vous trouverez ci-joint les nouvelles priorités pour le diagnostic de la COVID-19, ainsi qu'une annexe précisant l'utilisation des tests en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et milieux avec mission de CHSLD. Ce sont les directeurs de santé publique qui prescriront la réalisation séquentielle des tests dans ces milieux, en vue de respecter les capacités des laboratoires et de contribuer aux enquêtes épidémiologiques en cours.

Ce sont les directeurs de santé publique qui prescriront la réalisation séquentielle des tests dans ces milieux, en vue de respecter les capacités des laboratoires et de contribuer aux enquêtes épidémiologiques en cours.

Enfin, un groupe d'experts, réunissant 6 spécialistes cliniques et terrain, sera présidé par le Dr Quoc Dinh Nguyen, médecin gériatre-interniste spécialisé en épidémiologie populationnelle au Centre hospitalier de l'Université de Montréal. Il aura comme mandat d'être en contact étroit avec les milieux pour, notamment, les soutenir sur la mise en œuvre des bonnes pratiques, et l'organisation du travail en CHSLD et autres milieux de vie.

Les directives ministérielles seront donc bonifiées à la lumière des recommandations de ce groupe de travail et en tenant compte de l'évolution de la situation, des connaissances scientifiques qui se développent de jour en jour et des expériences vécues dans d'autres pays.

Nous demeurons disponibles si vous avez des questionnements. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

p. j. 2

c. c. Sécurité civile, MSSS
PDGA des établissements publics du RSSS
Aux membres du CODIR

N/Réf. : 20-MS-02502-78